



Direction de la santé, des affaires sociales
et de l'intégration
Office de la santé
Service du médecin cantonal

Consentement à la vaccination

Des informations sur les différentes vaccinations figurent dans le document « Vaccinations recommandées » du canton de Berne.

Les vaccinations suivantes sont recommandées par l'Office fédéral de la santé publique et prises en charge par l'assurance maladie (moins une quote-part de 10 %, sauf pour le programme de vaccination HPV : pas de quote-part).

Lors de l'examen médical scolaire, le médecin scolaire contrôle le carnet de vaccination de votre enfant. Si certains vaccins sont nécessaires, il pourra – **moyennant votre consentement** – les injecter à votre enfant ou vous conseiller pour leur administration.

Âge	Vaccination
4-7 ans * à partir de 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche - *méningo-encéphalite à tiques (FSME) rattrapage : rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, méningocoques
À partir de 11 ans	<ul style="list-style-type: none"> - diphtérie, tétanos, coqueluche - hépatite B (2 ou 3 doses) - méningocoques - papillomavirus humains / HPV (cancer du col de l'utérus, verrues génitales ; 2 ou 3 doses) rattrapage : <ul style="list-style-type: none"> - poliomyélite - rougeole, oreillons, rubéole, varicelle - méningo-encéphalite à tiques (FSME)

Les contre-indications à la vaccination sont les suivantes :

- réactions anaphylactiques (= réactions allergiques très sévères)
- grossesse
- déficience immunitaire
- maladie aiguë sévère

Autorisation

Après contrôle du carnet de vaccination, si certains vaccins sont nécessaires, mon enfant doit être vacciné comme suit : **(cocher la case qui convient)**

- tous les vaccins ci-dessous nécessaires
- seulement les vaccinations suivantes:
 - poliomyélite / diphtérie / tétanos / coqueluche (vaccin combiné)
 - rougeole, oreillons, rubéole
 - varicelle (vaccin individuel ou combiné)
 - méningocoques
 - hépatite B
 - papillomavirus humains / HPV (cancer du col de l'utérus, verrues génitales)
 - méningo-encéphalite à tiques (FSME)

Toutes les vaccinations sont administrées par injection (parfois sous forme combinée). Veuillez noter que certains médecins scolaires ne font pas directement les vaccinations mais donnent une recommandation écrite à votre enfant.

Nom, prénom de l'enfant :

Nom et adresse de la caisse-maladie :

Numéro de la personne assurée :

Numéro AVS (pour vaccination HPV) :

Lieu, date :

Signature des parents / de la représentation légale :